

**Présents :** Monsieur Bruno LAGIER, Madame Elisabeth ALTMANN, Madame Evelyne FAURE, Madame Brigitte MONTET, Madame Patricia MORHET-RICHAUD, Monsieur Jean-Pierre BRIOULLE, Monsieur Francis BRUN, Monsieur Patrick CHAIX, Monsieur Marcel CLEMENT, Monsieur Alain D'HEILLY, Monsieur Jean-Jacques LACHAMP, Monsieur Michel MANCEAU, Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Monsieur Alain MONTAY, Monsieur Georges NICOLS, Monsieur Nicolas ROSIN, Monsieur Auguste TRUPHEME, Monsieur Pierre-Yves VADOT

**Absents excusés :** Madame Julie RAVEL, Monsieur Bernard DAUMAS, Monsieur Robert GAY, Monsieur Jean-Luc LAMI, Monsieur Philippe MAGNUS, Monsieur Jean-Louis REY, Monsieur Michel ROLLAND, Monsieur Gérard TENOUX

**Rappel de l'ordre du jour :**

1. État d'avancement du schéma de services
2. État d'avancement de l'itinéraire interactif Pole d'Excellence Rurale
3. État d'avancement du dossier INTERREG Alcotra « R2D2 déchets de demain »
4. État d'avancement du programme d'actions du conseil de développement
5. Information concernant le dispositif LEADER
6. Proposition de travailler sur la prospective territoriale
7. Tourisme : le site internet de la Provence des Montagnes, innovation touristique en milieu rural « Ciel mon Pays ! », et brochure d'appel
8. Synthèse du compte de résultat 2009 et du budget prévisionnel 2010
9. Préparation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire
10. Dossier office du tourisme de la Motte du Caire Turriers
11. Questions diverses.

1. Le schéma de services

Suite au comité de pilotage du 18 janvier 2010 à Lazer, les thématiques prioritaires ont été définies. Les groupes de travail « Focus groupe » sont constitués autour de 8 thématiques que sont : enfance, jeunesse, santé, emploi formation, services marchands publics, services marchands privés, mobilité, services à la personne (*voir présentation jointe*). Ces groupes de travail vont formuler des propositions qui contribueront à la définition des axes de travail. La date du prochain Comité de pilotage est fixée le 12 mai 2010 à 17h30 à la communauté de communes du Laragnais à Lazer.

2. Pôle d'Excellence rurale « itinéraire interactif »

Cette opération comporte 3 volets de développement : le guide touristique interactif socle de la labellisation, la signalisation d'identification patrimoniale et la signalisation routière. L'ensemble est en cours de finalisation, les guides PDA ont été livrés mais il reste à faire des réglages et à tester l'outil. Si tout va bien l'outil devrait être prêt en juin. Concernant le bilan financier, Jean-Pierre BRIOULLE indique que les montants des marchés signés sont inférieurs au budget prévisionnel. L'ensemble des subventions sera versé au prorata des dépenses, les premiers versements d'acomptes sont en cours. La contribution des communautés de communes est elle aussi revue à la baisse, chacun ayant reçu le montant du dernier versement à inscrire au budget 2010. (*voir présentation jointe*).

Il est envisagé pour l'inauguration d'organiser 9 inaugurations co-organisées Pays-EPCI. Cette formule permettra d'avoir une campagne de communication dans les médias locaux et régionaux non négligeable. Le calendrier proposé est la dernière quinzaine de juin 2010.

M Lachamps réitère sa demande concernant les éléments financiers de ce projet pour les investissements réalisés pour sa communauté de communes. Il est rappelé que le trésorier a transmis les informations concernant les 3 marchés. Ce dernier a rappelé que les factures sont consultables dans les bureaux du Pays. Cette opération d'ensemble a fait l'objet d'une délibération dans chaque EPCI qui correspondait à un principe de répartition du solde de charges après subventions sur la base du nombre d'habitants et que les appels à cotisations s'appuient sur cette délibération. Enfin, il a rappelé que tout montant qui serait le résultat d'un calcul à posteriori des charges par territoire serait, par définition, arbitraire, Il serait approximatif et ne prendrait pas en compte les coûts réels assumés par la structure Pays dans le cadre de cette mission. Le compte rendu financier de cette opération restera donc conforme aux termes du projet collectif et aux délibérations des EPCI (prorata des cotisations en fonction du nombre d'habitant).

Concernant le nouvel appel à projets PER il est demandé au Pays d'adresser un courrier à l'ensemble des ECPI afin de leur demandé s'ils ont un projet en cours de réflexion ou s'ils souhaitent s'associer aux propositions suivantes :

- Valorisation des productions locales maison de produits de pays de la communauté de communes du Laragnais
- Valorisation des productions locales création d'un atelier de production de cidre de glace accompagné par la communauté de communes du Sisteronais
- Réfléchir à la création d'une Maison de santé rurale pluridisciplinaire dans le Pays Sisteronais-Buëch

### 3. INTERREG : R2D2 déchets de demain

Le territoire a travaillé à la mise en œuvre des actions (études, expérimentations...) portées par le Pays en partenariat avec les italiens. Suite au comité de pilotage du 8 avril, la mise en place de ces actions a été définie. Ce travail servira de base de discussion avec les partenaires italiens.

Le conseil d'administration entérine à l'unanimité la proposition technique présentée au comité de pilotage du 8 avril 2010 et valide le fait qu'elle soit défendue comme telle auprès des partenaires italiens.

### 4. Conseil de développement

Le conseil de développement met en place plusieurs actions cette année. (*Voir présentation jointe*). D'une part la fête du Pays, dont le programme est en cours de finalisation. À ce jour 6 communautés de communes ont répondu présentes. L'ensemble des manifestations se déroulera à l'automne car le calendrier du mois de mai est rythmé par les jours fériés qui se succèdent et le conseil de développement avait décidé de ne rien programmer de juin à fin aout.

D'autre part, le 26 juin 2010 dans le Serrois sera organisée une journée d'information sur l'économie sociale et solidaire autour de la problématique auto-entreprendre autrement en Pays Sisteronais Buëch en partenariat avec les RSP. Une réunion préparatoire est envisagée

d'ici fin avril. Une autre journée sur la thématique « produire et consommer autrement » est envisagée à l'automne dans la vallée du Jabron.

### 5. Leader

Le programme Leader est un dispositif européen qui vient en aide aux territoires ruraux en difficultés (*voir présentation jointe*). Il permet d'accompagner des projets de développement (hors activités agricoles) portés par des organismes publics ou privés. Ces projets concernent essentiellement du fonctionnement et du petit équipement. Le LEADER Sisteronais Buèch s'inscrit dans une démarche d'un éco territoire dont les thématiques retenues sont l'adaptabilité et l'accessibilité aux services et la structuration du développement économique. Dans le cadre de ce dispositif il y a aussi un volet coopération intergals très important pour le territoire.

### 6. Proposition de travailler sur la prospective territoriale

Dans le cadre, du Contrat d'Aménagement Solidaire et de Développement Durable avec la Région PACA, des crédits sont prévus pour permettre au territoire du Pays d'engager une démarche de prospective territoriale. (*Voir présentation jointe*). Cette possibilité a été évoquée à la réunion des présidents d'EPCI de vendredi midi à Sisteron, l'ensemble des présidents souhaite que le Pays sollicite une subvention pour la réalisation de cette étude. Les ECPI prendront en charge l'autofinancement. Le pays prendra attache auprès des services de l'État pour savoir s'il peut participer financièrement. Il est demandé de contacter le Pays Moyenne Durance pour vérifier s'il s'inscrit dans cette démarche de son côté. Auquel cas il faudra intégrer les communautés de communes de Château Arnoux et Salignac.

Le conseil d'administration délibère à l'unanimité moins une abstention pour le président du Pays demande une subvention suivant le plan de financement suivant. La mise en œuvre de cette action se fera qu'après validation du cahier des charges par les EPCI.

<u>Région</u>	<u>Autofinancement</u>	<u>Cout Total</u>
40 000 €	10 000 €	50 000 €

### 7. Le tourisme

#### Le site internet « La Provence des montagnes »

Le président a rencontré avec Benjamin le CDT 05 et l'ADT 04, il a été convenu que les problèmes techniques avec notre prestataire soient solutionnés rapidement afin que la demande des offices du tourisme soit prise en compte. D'autre part, une fois ce travail réalisé il restera les formations que doit assurer notre prestataire auprès des offices du tourisme. Par la suite, les offices de tourisme devront se charger de la gestion du site.

#### « Ciel mon Pays » Innovation Touristique en Milieu Rural.

La convention est en cours de finalisation. Le comité de pilotage réuni le 31 mars a validé les objectifs de la candidature et le plan d'actions attaché. Il souhaite que soit créé le poste de développeur touristique (*voir présentation jointe*) avec une mission consacrée au

développement des actions et de nouveaux projets. Le conseil délibère à l'unanimité moins une abstention pour la création de ce poste, il accepte le plan de financement présenté et autorise le Président à engager les démarches nécessaires.

<b>État</b>	<b>Région</b>	<b>Autofinancement (Fonds propres Pays)</b>	<b>Coût total</b>
48 000 €	48 000 €	24 000 €	120 000 €

L'ensemble des conseils communautaires ont délibéré, le scénario 3 est le scénario retenu pour structurer le travail de partenariat entre les offices du tourisme. La mise en place d'une instance collective des offices du tourisme sur la base du scénario 3 ne nécessite pas l'étude de faisabilité envisagée au départ. Il est proposé que ces crédits soient mobilisés pour une formation action (*voir présentation jointe*) à destination des élus, techniciens et offices du tourisme du territoire. Le conseil délibère à l'unanimité pour la mise en œuvre de cette action, il accepte le plan de financement présenté et autorise le Président à engager les démarches nécessaires.

<b>État</b>	<b>Région</b>	<b>Autofinancement (Fonds propres Pays)</b>	<b>Coût total</b>
6 800€	6 800€	3 400€	17 000 €

### La brochure d'appel touristique.

Les offices du tourisme se sont réunis pour réaliser une brochure d'appel touristique pour les salons. La campagne photo 4 saisons est en cours. Les offices se réuniront à l'automne pour la création de la maquette et les contenus du magazine. Le président du Pays est le responsable de publication de ce document.

### 8. Synthèse du compte de résultat 2009 et du budget prévisionnel 2010

Le trésorier a présenté les comptes provisoires de l'association. Pour l'année 2009, les comptes sont équilibrés, quelques modifications peuvent survenir suite à la certification prochaine du Commissaire aux comptes. L'écart en recettes et en dépenses entre le budget prévisionnel 2009 et le compte de résultat 2009 est principalement dû à l'intégration en fonctionnement à titre exceptionnel des dépenses et des recettes liés au PER (+/- 248K€).

Concernant le budget prévisionnel 2010, ce dernier est équilibré. On retrouve les actions permanentes et les nouvelles actions, le coût total de chaque action ainsi que les principaux financeurs. Enfin un détail sur la part d'autofinancement et sa répartition entre les reprises sur provision, la valorisation de temps de travail, les cotisations des EPCI.

Le trésorier souhaite interpellier les administrateurs sur une nouvelle règle européenne du FEADER concernant la TVA qui nous concerne à juste titre dans le cadre du dispositif LEADER. En effet, dans le cadre du FEADER le Pays Sisteronais-Buëch est considéré comme un organisme de droit public, de ce fait il doit présenter les dossiers HT au lieu de TTC. Cela

risque d'avoir à terme un impact sur les comptes administratifs du Pays. *Les tableaux sont en pièces jointes à ce compte rendu.*

9. Assemblée générale

La prochaine assemblée générale de l'association se tiendra le mardi 22 juin 2010 à 18h00 à Mison. L'assemblée générale est réunie afin d'entendre le rapport moral et financier de l'association pour l'année 2009, la présentation du plan d'actions 2010 et le budget prévisionnel correspondant. Les nouveaux statuts seront mis en place, ce qui donnera lieu à l'élection du nouvel exécutif. Bruno LAGIER fait part aux membres de sa candidature à la présidence du Pays.

10. Dossier office du tourisme de la Motte du Caire-Turriers

L'OIT de la Motte du Caire Turriers a été invité à venir échanger sur le contenu du courrier adressé le 24 septembre 2009 au Président du Pays. Ce point est reporté à un prochain conseil d'administration, M COLLOMBON le président, s'est excusé, il ne pouvait pas être présent car en déplacement professionnel.

11. Questions diverses

Aucunes.

**Liste des délibérations :**

- 2010/1CA/1 validation du Plan d'actions Interreg ALCOTRA R2D2
- 2010/1CA/2 demande une subvention pour l'étude de Prospective territoriale
- 2010/1CA/3 « Ciel mon Pays » ITMR - Création du poste de développeur touristique
- 2010/1CA/4 « Ciel mon Pays » ITMR \_ mise en œuvre de la formation action

**Prochaines réunions :**

- Comité de pilotage schéma de services le 12 mai 2010 à 18h00 à la communauté de communes du Laragnais à Lazer
- Assemblée générale du Pays le 22 juin 2010 à 18h00 à Mison.